Pour des élèves en meilleure santé

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 10/07/2017
Saisine liée :
Pour des élèves en meilleure santé
Sous-titre
Une nouvelle saisine de la section des affaires sociales et de la santé du CESE
Chapeau

Le CESE a régulièrement souligné l'enjeu que représentent les politiques de prévention et de promotion en matière de santé. L'école est de ce point de vue un lieu de vie en collectivité unique, propice au dépistage, au diagnostic et à l'accompagnement vers les soins ou vers des aménagements éventuels de la scolarité des enfants et des adolescent.e.s.

Corps

Or, le suivi sanitaire des élèves en France est insuffisant et moins de la moitié des élèves concerné.e.s bénéficient effectivement à l'école des bilans médicaux prévus par la loi. Les conséquences de ce déficit sont majeures et confirmées sur le plan clinique. Il se traduit d'abord par un retard ou une absence de dépistage, tant en termes de troubles de l'apprentissage, de troubles somatiques, de troubles psychologiques, de repérage des violences subies par les enfants. Au-delà, cette situation pourrait contribuer à l'échec scolaire, à une chronicisation de la maladie, voire à la complication des troubles. Ainsi, le rapport du Programme international pour le suivi des élèves (PISA) de l'OCDE ou les travaux de l'UNICEF ne manquent pas de faire état des liens entre les difficultés scolaires des élèves français.e.s et leur état de santé.

Parents et enseignant.e.s ont conscience des enjeux ainsi que les Français.e.s qui placent l'école et la santé en tête de leurs préoccupations depuis de très nombreuses années2 , et pensent que l'école a un rôle à jouer en matière de prévention et d'accès aux droits.

C'est, dans ce contexte, la question du rôle qui devrait être celui de l'école dans le parcours de vie en bonne santé des élèves, qui est posée.

Saisi du sujet, la section des affaires sociales et de la santé du CESE s'interrogera sur l'évolution de la santé à l'école et ses conséquences. La médecine scolaire a pour mission de favoriser les actions de promotion de la santé à l'école et de former les enseignant.e.s. Son intervention est également majeure dans la coordination médicale entre l'école, la famille, le.la médecin traitant.e, le.la pédiatre et les autres partenaires (Centres d'aide médico-psychologique, Maisons départementales des personnes handicapées, Inspection académique, Aide sociale à l'enfance, …).

Or, **le nombre de médecins scolaires s'est réduit de 11,8 % depuis 2011, et ne représente que 1 060 équivalents temps pleins sur les 1 500 postes prévus, soit plus de 400 postes vacants**. **On compte aujourd'hui un.une médecin scolaire pour 12 000 élèves quand les textes en recommandent un.e pour 5 000 (ou même 3 000 dans les Réseaux d'Education Prioritaire).** L'offre est en outre inégalement répartie sur le territoire et certains départements accusent un manque important. Le projet d'avis abordera la santé des enfants, dès l'âge de 3 ans, des adolescents et des jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le projet d'avis se prononcera également sur la place d'autres intervenant.e.s de la communauté éducative (infirmier.ère.s, psychologues scolaires, enseignant.e.s, éducateur.trice.s, associations, parents d'élèves…) dans la formation des enfants et leur sensibilisation aux enjeux de santé. Il s'agira d'envisager un nouveau modèle de prévention et d'orientation des élèves en souffrance à l'école en impliquant tous les acteur.rice.s. Cela suppose une meilleure formation à la santé des enseignant.e.s et autres professionnel.le.s de la jeunesse, une association systématique des parents, mais aussi une coordination avec un réseau de soignant.e.s mieux organisée.

Les propositions que formulera le projet d'avis pourront s'inspirer d'un certain nombre d'expériences réussies. Le CESE se référera aux dispositifs mis en œuvre avec succès par plusieurs établissements et professionnel.le.s de santé avec le soutien des collectivités territoriales pour venir en aide aux élèves en difficulté. Il s'intéressera également aux expériences qui ont fait leurs preuves à l'étranger. Les notions d'élèves à besoins éducatifs particuliers et d'école inclusive6 sont aujourd'hui de plus en plus évoquées pour passer à système sachant s'adapter aux besoins spécifiques.

La section des affaires sociales et de la santé du CESE s'attachera, dans ses préconisations, à aborder toutes les dimensions de la santé (physique et mentale, bien-être, prévention, accès aux soins adaptés,…) dans une approche globale telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé. Il accordera une place particulière à l'impératif d'une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs.rice.s concerné.e.s, mais aussi à la nécessaire valorisation des métiers de la santé préventive à l'école.

© - copyright CESE - Mai 2024